



RÈGLEMENT

CHALLENGE DE L'OFFENSIVE

SAISON 2025-2026 EN R3 *idverde*

Rappel du contexte

Dans le cadre du partenariat qui existe entre la **Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football** et **ID VERDE**, les équipes les plus prolifiques en nombre de buts seront récompensées à l'issue du championnat **Régional 3 *idverde* 2025-2026**.

Article 1 : Critères d'éligibilité

- a. Le concours est ouvert à tous les clubs affiliés à la Ligue participant au championnat **R3 *idverde*** saison 2025-2026.
- b. Seuls les buts marqués lors des matchs officiels en championnat **R3 *idverde*** de la saison 2025-2026 sont éligibles.
- c. L'ensemble des buts mentionnés sur la **feuille de match informatique** seront éligibles au total et ce quel qu'en soit l'origine (ex : but contre son camp, forfait simple, réserve, etc.).

Article 2 : Règlement général

- a. Les **3 meilleures attaques** (total du nombre de buts marqués) parmi les **84 clubs** de l'ensemble des **7 groupes de R3 *idverde*** seront récompensées à l'issue de la dernière journée de championnat (journée 22).
- b. Plusieurs équipes d'un même groupe pourront être lauréates.
- c. Un classement intermédiaire sera diffusé par la Ligue sur le site après les journées 5, 10 et 16.
- d. En cas d'équipes ex-aequo sur le total de buts marqués, ces dernières seront départagées de la manière suivante :
 - 1) En cas d'égalité, il sera retenu le club ayant le moins de pénalité au titre du Challenge de l'Esprit Sportif (Règlement Régional).
 - 2) En cas de nouvelle égalité, il sera tenu compte du classement sportif respectif de chaque équipe.

- 3) En cas de nouvelle égalité, et si les deux équipes sont dans le même groupe, elles seront départagées par la différence de but marqués et les buts concédés lors des confrontations directes (Goal Average Particulier).
 - 4) En cas de nouvelle égalité, il sera retenu l'équipe ayant encaissé le moins de but sur l'ensemble de la saison.
- e. Dans le cas où une équipe serait forfait général ou mise hors compétition, il sera tenu compte des résultats de la manière suivante :
- 1) Si une telle situation intervient avant les quatre (4) dernières journées de la compétition à laquelle le club concerné participe, tous les buts pour et contre et les points acquis lors des matchs contre ce club sont annulés.
 - 2) Si une telle situation intervient au cours des quatre (4) dernières journées de la compétition à laquelle le club concerné participerait, les buts pour et contre et les points acquis lors de tous les matchs joués restent acquis, les matchs non encore disputés sont donnés gagnés au club adverse sur le score de 3-0.

Article 3 : Les récompenses

- a. Les 3 équipes lauréates du **Challenge de l'Offensive R3 idverde** recevront chacune les dotations suivantes lors de la soirée des étoiles (au mois de juin de chaque saison) :
- 1 jeu de maillots (14) floqués au nom d'IDVERDE
 - 1 Filet avec 6 ballons

Article 4 : Communication et droits à l'image

- a. Les participants autorisent la **Ligue Bourgogne-Franche-Comté** et son partenaire **idverde** à utiliser ce **Challenge de l'Offensive idverde** à des fins de communication et de promotion, sans aucune contrepartie financière.
- b. Le logo des 84 clubs de **R3 idverde** pourra être utilisé par la Ligue Bourgogne-Franche-Comté, et par le partenaire **idverde**, sur les supports de communication relatifs au partenariat, sans aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 5 : Modification du règlement

- a. La Ligue se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment.